



faillite personnelle suite à irrecevabilité dossier surendettement

Par **FR61**, le **12/02/2010** à **10:44**

J' ai déposé un dossier de surendettement.

Celui ci est irrecevable, motif absence de bonne foi, trop de credits souscrits.

Puis-je quand même m' orienter vers une faillite personnelle qui je pense est la seule solution dans mon cas.

En effet, j'ai trop de credits et je ne peux plus assurer les remboursements. Je ne comprends pas la commission, justement j' ai déposé mon dossier car j' ai trop de crédits !!!

Et comment faire ?

Merçi urgent.

Par **001**, le **12/02/2010** à **11:01**

bonjour,

strictement impossible

vous etes considérée de mauvaise foi et ne pouvez des lors bénéficier d'un effacement de vos dettes.

si la décision de refus vient de la commission vous avez 15 jours pour former recours contre la décision. vous pourrez alors vous en expliquer devant le jex